GUIDE D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION AU QUÉBEC

COMPRENDRE LE QUÉBEC ET SON FONCTIONNEMENT EN MILIEU DE TRAVAIL

Un guide pour vous aider pendant vos premières semaines au Québec et lors de votre entrée dans votre nouveau milieu de travail

Bienvenue

CRÉÉ PAR
La Mosaïque interculturelle

Ce guide a été créé pour faciliter l'intégration des nouveaux travailleurs et travailleuses d'origine immigrante nouvellement installés au Québec, plus précisément dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Il rassemble un condensé d'information très pertinente, afin d'aider à l'intégration et à la compréhension des codes culturels au Québec. Ce guide se veut être un rassemblement d'information déjà existante, afin de la rendre plus facilement accessible.

Les personnes visées seront invitées à en apprendre davantage en visitant les sites web et en consultant la documentation sur lesquelles nous nous sommes basés.

Document créé pour le CISSS-AT (Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue). La Mosaïque Interculturelle est l'unique propriétaire de ce document. Toute reproduction est interdite sans son consentement.

Contenu : Ariane Milot, coordonnatrice des services d'accueil et d'intégration - Aout 2021 - Graphisme : Nina Courtois.

PLAN DU GUIDE

PREMIÈRE PARTIE

COMPRENDRE L'UNIVERS SOCIAL DU TRAVAIL 4

1/ Conseils pour survivre à son premier jour au travail 4
2/ La communication au travail 4
3/ Le respect dans votre milieu de travail 9
4/ Les relations avec ses collègues 12
5/ Le travail en équipe 13
6/ La notion de temps 14
7/ Travailler au CISSSAT : la réalité et les défis 15

DEUXIÈME PARTIE

COMPRENDRE LES ASPECTS TECHNIQUES DU TRAVAIL 16

1/ Les normes, l'équité, la santé et la sécurité au travail 16
2/ Les formations au travail 19
3/ Le contrat de travail 19
4/ La convention collective 19
5/ Les syndicats 20
6/ Le bulletin de paie 20
7/ Les impôts (déclaration de vos revenus) 21
8/ La retraite 22

TROISIÈME PARTIE

DES SERVICES POUR VOUS AIDER ET RÉPONDRE À VOS BESOINS 23

1/ Astuces 23
- Vous intégrer dans la société québécoise 23
- Bien vivre le changement en immigration 24
- Vous méfier des idées reçues 26

2/ Services à votre disposition 28
3/ Sites web pertinents 30

1 CONSEILS POUR SURVIVRE À SON PREMIER JOUR AU TRAVAIL

Assurez-vous de bien comprendre les attentes de votre employeur

➔ Clarifier les attentes de votre employeur (clarté du mandat, échéancier, possibilité de prendre des initiatives ou pas, etc.)

Observez, observez !

➔ Soyez ouvert ! Vous êtes en apprentissage (être réceptif, poser des questions, ne pas critiquer ou juger le nouveau milieu de travail) !

Faites connaissance avec vos collègues

➔ Allez à la rencontre de vos nouveaux collègues de travail ! (Aller au-devant de ses collègues, poser des questions sur le fonctionnement, identifier les collègues qui pourraient vous aider)

Soyez enthousiaste

➔ Faites preuve de dynamisme, manifestez votre motivation et votre intérêt !

Accordez de l'importance à votre habillement

➔ Opter pour une tenue vestimentaire qui semble plus conventionnelle. Par la suite, observez la tenue de la majorité de vos collègues et adaptez-vous.

➔ Vous aimez porter du parfum ? Faites attention à l'application, allez-y doucement, la plupart des québécois sont sensibles à l'odeur de parfum.

2 COMMUNICATION AU TRAVAIL

ASPECTS IMPORTANTS À RETENIR DANS LA COMMUNICATION AU TRAVAIL

Le respect du droit de parole de chacun
La communication explicite et implicite
La distance physique lors des discussions *(un bras de distance)*
Les pratiques de vouvoiement de tutoiement

Le contexte de la communication au Québec

La communication gagnante pour se faire entendre consiste à :

➔ S'exprimer de façon claire et précise :

- Salut, j'aurais besoin que tu sois là mardi à 9h, merci!

- Merci pour l'offre, mais je n'ai pas vraiment envie d'aller marcher aujourd'hui, j'ai besoin d'avoir du temps seul.

➔ Argumenter sans chercher à gagner, mais plutôt à expliquer de façon concrète et pratique :

- Je comprends qu'en France vous diner (souper) plus tard. Au Québec, les gens vont préférer diner (souper) vers 18h ou 19h. Je te conseil de t'adapter à cette habitude si tu es invité à souper chez des amis.

➔ Dire les choses sans trop insister :

- Excuse-moi, pourrais-tu faire attention lorsque tu utilises cet outil? Merci!

➔ Exprimer ses idées tout en respectant celles des autres :

- Je comprends ton point de vue, mais je crois qu'on devrait plutôt commencer par cette étape, car nous aurons ainsi plus de temps pour la prochaine étape du projet. Qu'en penses-tu?

Les discussions lors d'une réunion d'équipe cherchent le consensus. C'est un point important à retenir. Chacun prend la parole à tour de rôle pour exprimer son avis de manière ouverte, simple et précise. En cas de désaccords, il est rare que le conflit s'exprime de façon directe. Les divergences de points de vues s'expriment de manière plus implicite. Il faut donc être attentif aux remarques que vos supérieurs et vos collègues peuvent vous adresser : peut-être qu'entre deux commentaires positifs, se glisse une allusion qui est plus négative, ce que l'on appelle ici la « méthode sandwich ». À vous de la repérer. **Un conflit se règlera avec la recherche d'un compromis. La critique se veut constructive, mais aussi positive.**

Exemple :
Un collègue vient vous voir pour vous montrer le document qu'il a rédigé. Ce que votre collègue à fait n'est pas ce que vous vous lui aviez demandé. Vous lui répondez : «*Je vois que tu as mis beaucoup d'effort dans ton travail. Concernant le contenu, il faudrait améliorer certains aspects. Toutefois, la mise en page du document est superbe !*».

Le politiquement correct est de mise au Québec. Souvent difficile à comprendre pour le nouvel arrivant, ce mélange de retenue, d'idées simples, de thèmes fédérateurs et de sourires faciles alimentera pourtant vos premières discussions avec les habitants de la province, votre voisin et votre collègue de bureau. Dans vos conversations, choisissez avec soin vos mots et vos sujets.

Vocabulaire québécois

Voici plusieurs expressions et mots de tous les jours que vous entendrez dans votre milieu de travail ou dans d'autres sphères de la vie :

Expression	Prononciation	Signification
5 à 7 (un)	Cinq à sept	Moment de la journée (17h à 19h) où les collègues se retrouvent en ville pour prendre un verre après le travail.
À bientôt!	À bientôt	À la prochaine fois
À tantôt	À tantôt	À tout de suite (dans quelques minutes/heures)
Appliquer	Appliquer	Déposer sa candidature
Astheure	As-teur	Maintenant que, dorénavant
Avoir de l'ouvrage	Avoir de l'ouvrage	Avoir du travail
Babillard	Babillard	Un tableau d'affichage
Boss	Boss	Un patron/une patronne
C'est pas pire	C'est pas pire	C'est quand même bien
Ça fait la job Ça va faire la job	Ça fait la job Ça va faire la job	C'est correct comme ça, sans plus (pour le moment)
Contracteur	Contracteur	Entrepreneur en construction
Canceller un rendez-vous	Canceller un rendez-vous	Annuler un rendez-vous
Céduler un rendez-vous	Céduler un rendez-vous	Prendre un rendez-vous

Checker	Chè-ké	Vérifier
Courriel	Courriel	Courrier électronique (e-mail, mél)
Deleted	De-lï-té	Supprimé
Dispendieux	Dispendieux	Très cher ($)
Fin de semaine	Fin de semaine	Week-end (anglais)
Jaser	Ja-zé	Parler, discuter
Je vais t'arranger ça	Je vais t'arranger ça	Je vais régler le problème pour toi.
Job	Djob	Désigne le travail
Jobine	Djobine	Désigne un petit boulot
Laptop	Laptop	Ordinateur portable
Luncher	Lun-tché	Prendre le repas du midi
Pantoute	Pantoute	Pas du tout !
Patente	Patente	Un truc, une chose
Présentement	Présentement	En ce moment (actuel)
Puncher	Ponn-tché	Pointer/entrer ou sortir du quart de travail
Qu'est-ce qu'y a?	Qu'est-ce qui a?	Quel est le problème?
Shiper	Shi-pé	Expédier/livrer un colis
S'cuse moé!	Excuse-moi!	Je m'excuse, je suis désolé
Shop	Shop	Magasin ou atelier
Souper	Souper	Prendre le repas du soir (entre 17 h et 20 h)
Shift	Shift	Quart de travail
Tire	Tailleur ou tailleux	Pneu
La malle Aller à la malle	La malle Aller à la malle	Aller à la poste Aller porter la lettre à la poste

Beaucoup de milieux de la région (les shops, les garages, les concessionnaires, le domaine de la construction, etc.) utilisent un parler très anglicisé dans le contexte du travail (et en dehors aussi). Plusieurs expressions, pièces ou encore verbes d'action sont souvent dits en anglais, à l'accent québécois.

N'hésitez pas à le faire savoir à vos collègues si vous n'avez pas compris ce qu'il essayait de vous dire !

La notion de distance sociale

La distance sociale est une dimension cachée de la communication interculturelle, une sorte de bulle que les individus se créent pour se protéger du rapprochement physique des autres. En milieu de travail, ainsi que dans la vie de tous les jours au Québec, **il est recommandé de conserver un bras de distance avec vos collègues**. Vous éviterez ainsi des situations fâcheuses.

Le français parlé au Québec

Le français est la principale langue parlée dans les milieux de travail au Québec, mais il n'est pas rare qu'un employeur demande que les candidats soient bilingues ou maîtrisent assez bien la langue anglaise. Notez bien que si vous parlez une autre langue que le français et l'anglais, cela peut être considéré comme un atout par plusieurs employeurs.

Dans le cadre de votre travail, il est important de parler le français. Si vous souhaitez parler une autre langue avec des collègues, lors de votre pause, c'est à votre guise. Mais, en présence d'autres collègues, il est important, par respect, de parler la langue que tous comprennent.

On notera qu'au Québec, comme ailleurs, la communication écrite diffère souvent de la communication verbale. **Si vous n'êtes pas originaire d'un pays francophone et que votre maîtrise de la langue reste fonctionnelle, il est essentiel de consolider vos acquis dès votre arrivée au Québec.**

C'est pourquoi le gouvernement du Québec offre des cours de français gratuitement aux personnes immigrantes. Il est possible d'y rencontrer d'autres personnes avec qui vous pourrez échanger.

RENDEZ-VOUS SUR LE SITE WEB :

www.quebec.ca/education/apprendre-le-francais

3 LE RESPECT
DANS VOTRE MILIEU DE TRAVAIL

Le respect est une valeur très importante dans le monde du travail au Québec. Il est important de respecter tous vos collègues, vos supérieurs, votre employeur, ainsi que tous les employés(ées) et clients(es) de l'entreprise pour laquelle vous travaillez et ce, peu importe l'âge, le sexe, la religion, l'orientation sexuelle, la couleur de peau et l'origine de la personne. C'est un principe très important de *la Charte des droits et libertés de la personne du Québec.*

***La Charte des droits et libertés de la personne* est un outil dont s'est doté le Québec pour encourager le respect entre toutes les Québécoises et tous les Québécois.** Concrètement, elle vise à faire connaître et respecter les droits et libertés de la personne. *La Charte des droits et libertés de la personne* s'applique à toutes les personnes présentes au Québec.

Homme-femme : une société égalitaire

La société québécoise place la question de l'égalité hommes-femmes au cœur de ses préoccupations. Les relations entre les hommes et les femmes sont plus égalitaires et plus affirmées que dans la plupart des pays du monde. Indépendantes et libres, les femmes occupent également des postes à tous les niveaux de la hiérarchie.

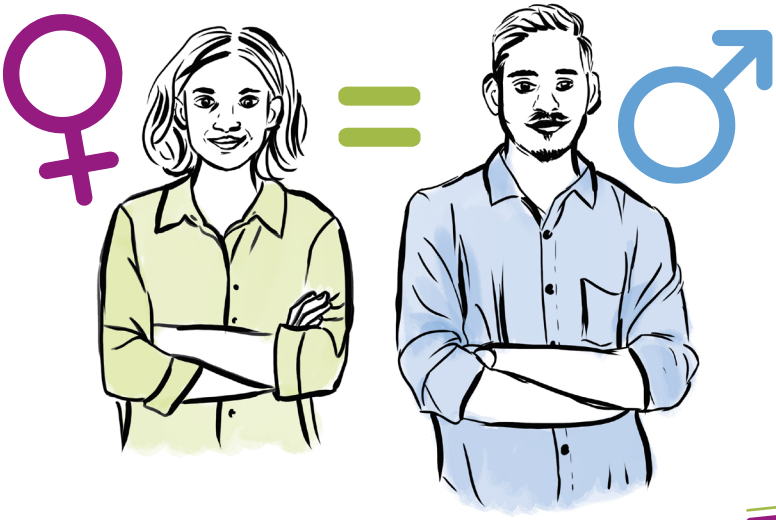

Le harcèlement

« Harceler, c'est traiter une personne de façon à nuire à sa dignité, sa santé psychologique ou physique. Le harcèlement se manifeste par des paroles ou des comportements offensants, méprisants, hostiles ou non désirés. [...] C'est généralement la répétition de paroles ou de comportements offensants qui créent le harcèlement. Mais parfois, un seul acte grave peut constituer du harcèlement. C'est le cas si cet acte entraîne un effet nocif et continu sur la personne qui le subit. »

(Site web : CDPDJ (2021). Le harcèlement.)

Le harcèlement, le dénigrement et l'intimidation sont strictement interdits dans toutes sphères de la vie et tous les milieux au Québec. Dans le cas où une personne adopterait ces comportements, elle pourrait encourir à de graves sanctions. Si vous en subissez, vous pouvez porter plainte.

Le harcèlement est un comportement sanctionnable par différentes lois et codes, dont le Code criminel, le Code civil du Québec, la loi sur les normes du travail et la Charte des droits et libertés de la personne.

Dans le cadre de votre travail, pour en savoir plus, vous pouvez aussi vous référer à la politique du CISSSAT Promotion de la civilité et prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail.

Pour accéder au site web de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (Québec) au sujet du harcèlement :

www.cdpdj.qc.ca/fr/vos-obligations/ce-qui-est-interdit/le-harcelement

Exemples de bonnes pratiques à adopter et de comportements à éviter :

Demande d'arrêt
Quelqu'un vous demande d'arrêter un comportement qu'il n'aime pas (raisonnable).

✓ L'écouter et le/la prendre en considération.
Exemple : je n'aime pas quand tu... / Merci de faire attention à... / Peux-tu arrêter ceci...

✗ Ne pas l'écouter, penser que sa demande est futile, non réfléchie, non sérieuse. (Ce n'est pas un jeu !)

Au Québec, les gens sont peu directs. Plusieurs personnes éviteront la confrontation directe. On va vous demander gentiment d'arrêter une fois ou deux, et la personne impliquera le supérieur par la suite, si la situation continue.

Compliments

✓ Dire une fois à quelqu'un que l'on aime sa coupe de cheveux, ce qu'il/elle porte est joli(e), qu'il/elle est beau/belle.

✗ Dire à quelqu'un, tu es beau/belle, tu es joli(e), plusieurs fois par semaine. ➔ Attention aux répétitions

Communication

✓ Saluer les gens que vous croisez, leur demander comment ça va, saluer de loin avec la main.
Lui poser des questions, lui demander son avis, lui demander si votre comportement, vos dires sont adéquats et respectueux.

✗ Siffler l'autre, crier (Hé!), manquer de respect en le/la dénigrant avec des noms, juger la personne, dire des commentaires désobligeants.

En dehors du travail

✓ Être direct, franc et humain.
Exemple : «J'aime discuter avec toi, souhaites-tu aller prendre un verre ?»

✗ Demander de sortir, continuer de demander malgré plusieurs refus. Se présenter chez la personne sans prévenir.

Relations entre collègues

✓ S'introduire, se mélanger, demander.
Exemple : «Puis-je me joindre à vous pour dîner ?».

Inclure ses collègues dans nos pauses, nos conversations.
Si vous souhaitez un moment seul ou avec quelqu'un d'autre, retirez-vous.

✗ Parler une langue non parlée par nos autres collègues en leur présence.

Différences culturelles

✓ Faites attention aux aliments allergènes (noix) et aux aliments/repas avec de fortes odeurs.
Posez des questions et échangez, soyez curieux.
Si vous pensez vivre un moment difficile ou un choc de cultures, nommez-le, allez chercher de l'aide (au besoin).

✗ Ne pas vouloir changer ses habitudes, fermeture par rapport au nouveau milieu, juger et critiquer rapidement.
Se refermer sur soi, ne pas aller chercher de l'aide lorsqu'on en a besoin.

4 LES RELATIONS AVEC SES COLLÈGUES

La hiérarchie au travail

La relation de travail employeur-employé n'est pas toujours aussi hiérarchique que dans d'autres pays. **Au Québec, la hiérarchie et les relations au travail sont davantage horizontales**, plutôt que verticales. Les relations sont moins pyramidales et plus directes. **Cependant, il ne faut pas confondre l'accessibilité et la familiarité :** même si la conversation est cordiale et détendue, votre dirigeant – tout comme vos collègues – ne sont pas des amis. Le tutoiement qui vient spontanément au Québec ne signifie pas que vous soyez amis.

La séparation vie privée / vie professionnelle

Les Québécois ont tendance à séparer leurs relations personnelles, familiales et d'affaires. Cela ne veut pas dire qu'entre collègues on ne discute pas des activités qu'on a faites en dehors du travail, mais ce n'est pas approprié de parler de ses problèmes personnels pendant les heures de travail.

Vous pourrez nouer des relations cordiales, voire amicales, avec vos collègues, mais la société québécoise effectue une césure entre la vie privée et la vie professionnelle. Certains immigrants trouvent parfois difficile le fait que les relations amicales se développent sur un temps long. Ne vous attendez pas à ce qu'un collègue vous invite chez lui. À l'inverse, il sera surpris et gêné si vous lui proposez de venir souper chez vous pour que vos familles se rencontrent.

L'autonomie

L'autonomie est souvent valorisée dans les emplois au Québec. Les directions considèrent qu'en renforçant la prise d'initiative, dans la limite des compétences de chacun, l'employé s'investira davantage dans son travail.

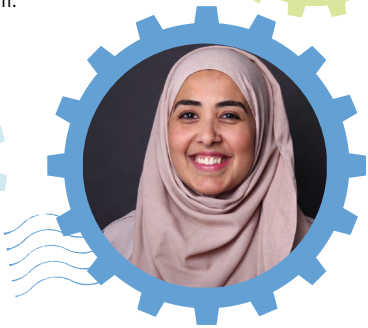

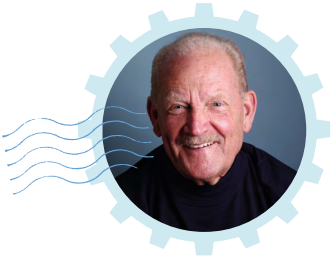

Entrer en contact avec l'autre

La manière d'entrer en contact avec une autre personne varie selon les cultures. Comme ailleurs dans le monde, le Québec a ses propres codes culturels, par exemple :

➔ Deux hommes qui se tiennent par la main est une pratique courante dans certaines cultures arabes et africaines. Au Québec, ce geste est perçu comme étant deux hommes en couple.

➔ En France, il n'est pas rare que des collègues se fassent la bise au bureau le matin, alors qu'au Québec cela est très peu observé. On se contentera d'un rapide bonjour avant de se mettre à la tâche.

5 LE TRAVAIL EN ÉQUIPE

Le Québec est une société qui, dans nombre de situations, privilégie l'individualisme. Cela se traduit dans la façon de travailler en équipe – tout le monde travaille ensemble pour arriver à un objectif commun, mais sans empiéter sur les responsabilités et les tâches des autres. **L'équipe est soudée par un objectif commun, une bonne communication et la conscience que chacun fait partie d'une chaîne, mais chacun est seul responsable de sa charge de travail.**

La coopération en équipe est une valeur importante dans le travail au Québec. **Il est attendu de vous que vous collaboriez avec vos collègues.** Vous pouvez exprimer les problèmes rencontrés, mais pensez à le faire de manière constructive, jamais dans la confrontation ou dans le reproche. Réfléchissez plutôt à des solutions à proposer à l'équipe. Un employeur attendra de vous que vous soyez autonome et responsable sur les missions qui vous sont confiées. **Agissez avec simplicité et ouverture d'esprit avec vos collègues**. N'hésitez pas à réajuster vos manières de faire si elles vont à l'encontre du bon déroulement du projet et de la dynamique d'équipe.

Le déroulement d'une réunion d'équipe

Les réunions d'équipes sont généralement très préparées et visent à l'efficacité. L'ordre du jour établi et le temps imparti à la réunion sont respectés. Si vous êtes amené à faire une présentation lors d'une séance de travail en équipe, préparez bien votre exposé : il s'agit d'aller à l'essentiel en quelques points. On attendra de vous que vous soyez pragmatique et concret.

Au Québec, **les patrons ont tendance à privilégier des réunions d'équipes participatives** lors desquelles chacun peut prendre la parole. Les décisions sont rarement unilatérales et votre supérieur hiérarchique intègrera certainement dans le plan d'action final les idées ayant fait l'unanimité. Il est donc rare qu'un chef soit très directif. Si vous occupez un poste de gestionnaire, veillez à intégrer le travail participatif dans la gestion d'équipe.

6 LA NOTION DE TEMPS

Il existe différentes conceptions du temps dans les diverses cultures : certaines sont ancrées dans le moment présent, alors que d'autres sont plutôt organisées autour de l'importance de respecter un horaire. C'est vers cette dernière que le Québec tend, de manière générale.

Rythme de la journée de travail

La durée légale de temps de travail hebdomadaire se situe entre 35h et 40h, même si un travail est considéré à temps plein dès 30h par semaine (selon le type d'emploi). **Au Québec les journées démarrent généralement entre 8h et 9h du matin. La pause pour manger se prend vers midi.** Les Québécois apportent ainsi bien souvent leur repas au bureau. Beaucoup d'entreprises mettent à disposition une cuisine avec un micro-ondes et un réfrigérateur.

La ponctualité (ou le respect des horaires et des échéances)

La notion du temps diffère d'une culture à une autre. Pour certains, il peut paraître normal d'arriver à une réunion à l'heure exacte, voire avec quelques minutes de retard. Mais, au Québec, la ponctualité est de mise. Une réunion prévue à 9h00 démarre effectivement à l'heure annoncée, ce qui implique que les participants sont arrivés une dizaine de minutes avant, afin de prendre place et de récupérer les documents de travail mis à leur disposition.

Si vous arrivez souvent en retard, cela peut être perçu comme un manque de respect autant par la direction que par les autres employés. Si une raison hors de votre contrôle vous a poussé à être en retard (exemple : grosse tempête de neige, panne de la voiture, etc.), n'hésitez pas à le mentionner à votre employeur pour lui démontrer votre bonne foi.

Il en va de même avec les échéances. Un employeur s'attendra à ce que vous remettiez votre travail pour le jour fixé. Si vous rencontrez des difficultés pour finaliser un dossier dont vous avez la charge, n'attendez pas le dernier jour pour expliquer que vous n'êtes pas en mesure de produire le résultat de votre travail.

Cependant, la rigidité de l'horaire varie selon les situations. Par exemple, un léger retard peut être acceptable lorsqu'on rejoint des amis lors d'une fête alors, qu'au contraire, se présenter en retard à un rendez-vous chez le dentiste sera mal vu. Ultimement, un retard à une entrevue d'embauche est généralement considéré inacceptable.

7 TRAVAILLER AU CISSSAT
LA RÉALITÉ ET LES DÉFIS

Travailler dans le domaine de la santé et des services sociaux implique de nombreux défis et une cadence de travail plus soutenue que d'autres domaines. De fait, de nombreux usagers dépendent des employés du CISSSAT et le capital humain fait la force de cette organisation. En devenant membre de celle-ci, vous vous engagez donc à faire vivre la mission du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue et à incarner ses valeurs qui sont l'humanisme, l'engagement, la collaboration et la transparence.

La mission du CISSSAT étant de maintenir, améliorer et restaurer la santé et le bien-être de la population de la région, il sera attendu de vous que vous mettiez de l'avant une prestation de soins et de services accessibles, sécuritaires, pertinentes et personnalisées à tous les usagers de l'Abitibi-Témiscamingue.

Dans ce contexte, il est très important d'**être rapidement autonome et efficace** dans le cadre de votre travail et d'offrir une prestation de service équivalente à celle de vos collègues.

Si vous avez des questions en lien la prestation de travail attendu, n'hésitez pas à consulter votre supérieur immédiat et/ou vos collègues qui pourront vous orienter ou vous accompagner dans votre développement professionnel.

1 LES NORMES, L'ÉQUITÉ, LA SANTÉ & LA SÉCURITÉ

La CNESST

Au Québec, pour la santé et la sécurité au travail, des normes et des lois nous protègent.

La CNESST *(Commission des normes, de l'équité et de la santé et sécurité au travail)* **est l'organisme responsable de la promotion des droits et obligations liés au travail, auprès des travailleurs, mais aussi des employeurs.** L'organisme a vu le jour en 1980 et a comme mission d'informer les employés et employeurs, de prévenir et de surveiller à ce que les droits soient appliqués.

Pour toute sur vos droits et obligations liés aux normes du travail, à l'équité salariale et à la santé et la sécurité du travail, vous pouvez consulter le site officiel, où vous trouverez la réponse à la plupart de vos questions.

En tout temps, vous pouvez appeler ou écrire aux Normes du travail (CNESST), afin de vous informer sur vos conditions, sur les pratiques sécuritaires et sur vos droits :

www.cnesst.gouv.qc.ca/fr

1 844 838-0808 (sans frais)

Il est très important de vous renseigner pour votre sécurité et pour la santé de tous et toutes.

Les normes du travail

Les Normes du travail sont des droits de base qui concernent tous les travailleurs non-syndiqués au Québec (excluant les travailleurs autonomes). Il s'agit de règles prévoyant les droits et les obligations minimales de l'employé et de son employeur. Il s'agit des droits de base, minimaux. À ces droits peuvent s'ajouter des droits qui sont régis par le contrat de travail ou par la convention collective.

Par exemple, les Normes du travail stipulent que tous les travailleurs ont 3 semaines annuelles de vacances minimalement. Il est donc possible que votre contrat de travail vous offre plus de semaines de vacances payées.

Cette Loi vous renseigne entre autres sur :

➔ **Les congés** auxquels vous avez le droit minimalement : vacances, jours fériés, maternité ou paternité, lors d'une maladie, d'un décès dans votre famille...

➔ **Le salaire, paie et travail** : vos horaires de travail, salaire minimum, salaire au pourboire...

➔ **Les situations particulières** : victime d'acte criminel et de son entourage, interruption de grossesse...

➔ **La fin d'emploi** : avis de cessation d'emploi, mise à pied...

➔ **Les problèmes et conflits au travail** : harcèlement psychologique, congédiement sans cause juste et suffisante, mésentente liée au salaire...

Consultez le site de la CNESST :

www.cnesst.gouv.qc.ca/fr

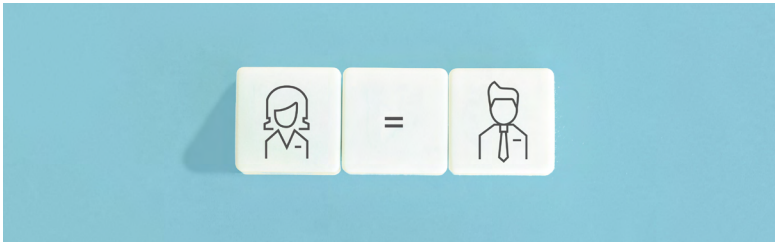

L'équité salariale

Faire l'équité salariale, c'est attribuer à des emplois traditionnellement occupés par des femmes un salaire égal à celui d'emplois traditionnellement occupés par des hommes, même si ces emplois sont différents, pourvu qu'ils soient de même valeur ou de valeur comparable dans l'entreprise. Ce concept se distingue de l'égalité salariale qui signifie donner un salaire égal pour un même poste. L'exercice de l'équité salariale ne concerne pas seulement la discrimination sexuelle, mais vise à obtenir « un salaire égal pour un travail différent, mais équivalent ».

Par exemple :
Dans les hôtels, les femmes de chambres étaient historiquement moins bien payées que les portiers d'hôtels. Pourtant, on considère leurs tâches comme équivalentes. Grâce à l'équité salariale, leur salaire a été ajusté à la hausse.

Propreté de sa personne

Dans la majorité des emplois au public, **on demande aux employés d'avoir une bonne hygiène corporelle** (corps lavé, mains lavées régulièrement, vêtement propre porté, etc.). C'est encore plus important dans les milieux de la santé. Avoir une bonne hygiène de sa personne, de ses vêtements, de son équipement, c'est une question de santé, de soin de sa personne, de salubrité et de considération pour ses collègues et son milieu de travail.

Parfum

Si vous avez l'habitude ou aimez porter du parfum, faites bien attention. Plusieurs personnes sont sensibles aux odeurs de parfums, les employés comme les usagers. Certains peuvent même ressentir divers symptômes, tels que maux de tête, nausées, étourdissements. Veuillez porter une attention particulière et y aller doucement sur l'application du parfum !
Au Québec, être propre ne signifie pas nécessairement porter du parfum. Si quelques personnes en portent, l'odeur y est très subtile.

Code vestimentaire

Le code vestimentaire et les règles de sécurité en lien avec l'habit de travail et le port de bijoux vont différer d'un milieu de travail à l'autre. Cela va dépendre principalement de la nature de votre travail et des risques liés à votre poste.

Par exemple :
Il est interdit de porter des bijoux lorsque vous travaillez en alimentation, pour ne pas qu'ils tombent par accident dans la nourriture préparée. Aussi, il est interdit de porter des vêtements amples ou d'avoir les cheveux libres dans un milieu carcéral, pour la sécurité des agents. Il est aussi important de bien attacher tout vêtement (ex : foulard, hijab, etc.) dans le milieu de la santé, pour que le vêtement ne traîne pas dans le visage des usagers ou qu'un usager désorganisé ne tire dessus, pour la sécurité et la salubrité de tous.

Informez-vous auprès de votre employeur. Vous trouverez en général toute l'information sur le code vestimentaire dans le manuel d'employé.

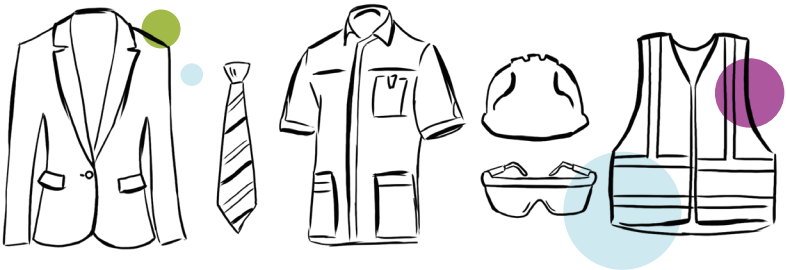

2 LES FORMATIONS AU TRAVAIL

En tant que personnes nouvellement embauchées, vous pourriez vous attendre à recevoir une formation de base et à ce qu'on vous explique clairement vos tâches et vos responsabilités. Cependant, la réalité est parfois différente. L'essentiel de l'apprentissage se fait parfois de façon informelle (sur le tas).

Toutefois, **certains employeurs investissent en formation continue auprès de leurs employés.** Ils proposent de financer une formation ou d'offrir des conditions intéressantes pour vous former (alléger votre horaire, conciliation travail-études, opportunité de postes après la formation, etc.). **Renseignez-vous auprès de votre employeur !**

3 LE CONTRAT DE TRAVAIL

Il peut paraître surprenant pour nombre d'immigrants de constater que le contrat de travail au Québec peut être **oral ou écrit**. Ainsi, votre employeur n'émettra pas forcément de contrat de travail, mais sachez que les bases de tout contrat sont fixées par le Code civil du Québec et la Loi sur les normes du travail. **Il n'a pas le droit d'aller à l'encontre des normes du travail** (ex : offrir un salaire inférieur au salaire minimum).

Le contrat peut avoir une durée déterminée (poste temporaire) ou indéterminée (poste permanent). Il est propre à chaque milieu de travail. En général, un guide de ressources humaines détaillent les droits et devoirs des personnes salariées et le fonctionnement du milieu de travail.

Il est de votre devoir de bien en prendre connaissance avant de le signer ou de conclure l'entente et de bien le comprendre et l'appliquer.

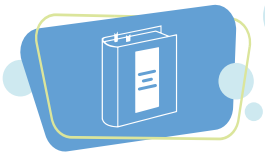

4 LA CONVENTION COLLECTIVE

Une convention collective concerne généralement l'ensemble des conditions de travail des salariés visés, qu'elles touchent le salaire, les vacances, les jours fériés, le régime de retraite, les congés parentaux, les horaires ou les assurances collectives.

5 LES SYNDICATS

Un syndicat est un groupement de personnes pour la défense d'intérêts communs. Les syndicats sont souvent vus comme des partenaires plutôt que des adversaires. Dans certains cas, les syndicats sont affiliés à de grandes centrales syndicales. Dans d'autres cas, les syndicats sont indépendants.

Contrairement à d'autres pays, l'adhésion à un syndicat n'est pas un choix individuel : on devient automatiquement membre du syndicat de l'unité où l'on travaille. À chaque paie, vous cotisez donc automatiquement à votre syndicat. Cette contribution apparaît sur votre relevé de paie. Les syndicats négocient les conditions de travail (congés, sécurité d'emploi, promotions, assurance médicale, etc.) et vous pouvez les consulter en cas de conflits, par exemple.

6 LE BULLETIN DE PAIE

À chaque paie, vous devez recevoir de la part de votre employeur, en même temps que votre rémunération, un relevé de paie vous permettant de comprendre et vérifier votre salaire. Généralement, le salaire est versé tous les 15 jours. Il arrive également que des employeurs paient leurs salariés à la semaine.

Pour plusieurs, ce document reste difficile à déchiffrer. C'est pourtant le salarié qui est responsable de valider l'exactitude du salaire qui lui est versé par son employeur. N'hésitez pas à demander des explications et à poser vos questions à votre supérieur immédiat. Vous pouvez aussi trouver beaucoup d'information sur le web ou sur l'Intranet du CISSSAT afin de comprendre votre relevé de paie.

Que vous soyez travailleur salarié ou autonome, la CNESST est une ressource d'information essentielle pour connaître vos droits et recours. N'hésitez pas à consulter leur site web ou à les contacter pour plus informations (voir page 16).

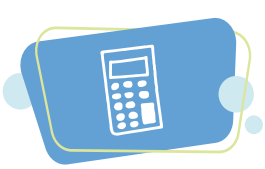

7 LES IMPÔTS
(DÉCLARATION DE VOS REVENUS)

Tous les résidents du Québec disposant d'un revenu doivent faire une déclaration annuelle de leurs revenus aux fins des impôts provincial (Québec) et fédéral (Canada). Le régime fiscal du Québec, de même que celui du Canada, repose sur le principe de l'autocotisation. Cela signifie que le contribuable doit fournir à l'État des renseignements sur ses revenus et sur ses dépenses ainsi que calculer sa part d'impôt à payer (« déclaration de revenus »).

Généralement, l'employeur déduit l'impôt et les cotisations à la source, c'est-à-dire directement sur votre salaire. Pour les travailleurs autonomes, il est possible de payer par acomptes provisionnels tout au long de l'année. Il faut comprendre donc que même si vous avez payé l'impôt et les cotisations, **la déclaration de revenus est obligatoire.**

Le fait de remplir vos déclarations (provincial et fédéral) vous permettra de demander un remboursement des sommes versées en trop ou vous indiquera le solde final à acquitter. Le défaut de produire ces déclarations peut entraîner des amendes ou des frais d'intérêt assez substantiels.

La déclaration de revenus doit être acheminée à chacun des deux gouvernements **au plus tard le 30 avril** de l'année civile qui suit l'année d'imposition, **ou le 15 juin pour les travailleurs autonomes**.

8 LA RETRAITE

La retraite au Québec peut être prise à l'âge de 65 ans pour bénéficier de l'intégralité des prestations financières liées à la cessation d'activités. Vous pouvez vous mettre à la retraite à 60 ans mais, dans ce cas, vous ne percevrez qu'une partie des rentes. Avant 60 ans, vous ne percevrez rien jusqu'à l'atteinte de cet âge.

En vous mettant à la retraite, vous bénéficierez d'une rente des régimes publics : la Sécurité de la vieillesse et le Régime de pension du Canada (fédéral) et le Régime de rentes du Québec (provincial). Généralement, le montant de chacune de ces rentes est peu élevé. C'est pourquoi la retraite au Québec doit se planifier tout au long de la vie. Il existe plusieurs façons d'économiser pour votre retraite. **C'est en cotisant de diverses façons que vous vous assurerez d'une retraite où vous serez à l'aise financièrement.**

Au Québec, vous entendrez souvent parler du REER (Régime enregistré d'épargne-retraite du Québec) qui est un régime dans lequel il est possible de placer de l'argent en vue d'économiser pour sa retraite. L'argent placé et ses revenus ne sont pas imposables tant qu'ils restent dans le REER. Vous pouvez contribuer à votre REER jusqu'à l'âge de 71 ans.

Au CISSSAT, en tant qu'employé, vous êtes automatiquement inscrits au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). De fait, le RREGOP vise tous les employés réguliers et occasionnels qui travaillent à temps plein ou à temps partiel dans le réseau de la santé et des services sociaux, le réseau de l'éducation et la fonction publique du Québec. La participation à ce régime de retraite est obligatoire, sauf exception prévue par la Loi. Avec le RREGOP, de façon générale et dans le respect des règles fiscales, vous serez donc admissible à une rente immédiate sans réduction, et ce dès votre retraite, dans la mesure où vous remplissez **une des 3 conditions d'admissibilité suivantes** :

➔ Avoir au moins 61 ans.
➔ Compter au moins 35 années de service pour l'admissibilité.
➔ Avoir au moins 60 ans et avoir atteint le facteur d'admissibilité 90 (âge + années de service pour l'admissibilité).

Pour obtenir davantage de détails concernant ce régime, veuillez vous référer à l'adresse suivante :

www.retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/publications/rrsp/rregop/Pages/rregop.aspx#la-cotisation

1 ASTUCES

Vous intégrer dans la société québécoise

Voici quelques citations de personnes immigrantes qui se sont installées au Québec. Elles vous partagent ici leur vécu :

LE TUTOIEMENT

> Au travail, je tutoie facilement mes collègues, mon supérieur et même mes partenaires. Cela donne un côté plus amical dans mes échanges au quotidien et l'on prend vite cette habitude.

Andréa

LE RESPECT EST LA RÈGLE N° 1 AU QUÉBEC !

> Au marché, en attendant le bus, à la sortie du métro et en général dans n'importe quelle file d'attente, il est très mal vu de doubler son voisin. Au quotidien, les Québécois sont assez détendus et cela se ressent beaucoup dans leur relation avec les autres.

Sandra

ÉGALITÉ HOMME / FEMME

> Je trouve qu'ici on a beaucoup plus de droits en tant que femme qu'au Mexique. Nous avons également davantage d'opportunités professionnelles. Il ne faut pas se mettre de barrière.

Telma

LE POLITIQUEMENT CORRECT

Lors de mes réunions de travail avec mes collaborateurs, le ton ne monte jamais. Cela m'a beaucoup étonné, car en tant que Français, je suis habitué aux débats parfois houleux. Mais ici on va davantage essayer de s'entendre et d'arriver à un accord commun.

Benoît

LE SPORT POUR S'INTÉGRER

Attention si vous entamez une discussion avec un Montréalais concernant le hockey, ne vous avisez pas d'appeler la rondelle un palet ou de critiquer l'équipe locale des Canadiens! Le hockey est un sujet qui déchaîne les passions et un bon moyen de s'intégrer.

Mehdi

SE FAIRE DES AMIS

Je me suis fait de nombreux amis québécois. Je leur apprends parfois des mots turcs et ils me donnent de bonnes adresses et me font découvrir la ville sous un autre angle. À première vue, les Québécois peuvent paraître très fermés, mais il faut savoir leur donner des choses et apprendre d'eux pour s'en faire des amis.

Harun

Bien vivre le changement en immigration

L'immigration provoque un changement important dans l'environnement de vie et de travail. Enthousiasme et désenchantement, espoir et doute, envie de relever des défis et peur de se mettre en action : ces émotions sont courantes et relèvent d'un processus commun à tous ceux qui changent de pays.

➔ LA LUNE DE MIEL

Lorsque l'immigration est choisie, la première phase est vécue plutôt positivement et propice à la découverte du nouvel environnement. PROFITEZ-EN !!! Faites de nouvelles rencontres : les bons plans et astuces des autres vous feront gagner du temps et de l'énergie.

➔ L'ÉTAPE DE LA PRISE DE CONSCIENCE

C'est une étape fondamentale à traverser pour vivre ensuite pleinement son expatriation. Cette période démarre lorsque vous avez géré vos besoins de base (maison, modalités administratives, etc.) et que vous vous heurtez aux premières difficultés. Vous pouvez éprouver de la tristesse, de la peur, de la colère, des doutes et une perte de confiance. Cette étape peut durer de plusieurs semaines à plusieurs mois, avec des variations positives et négatives. Comment vivre la prise de conscience ? Lumière ROUGE : avancez prudemment, l'idée étant de prendre conscience de ce qui vous manque et ce qui vous anime et de regagner en contrôle.

➔ L'ÉTAPE CLÉ DU CHANGEMENT : LA TRANSFORMATION

La lumière devient ORANGE, et c'est également la période décisive dans votre vécu d'immigration. Vous êtes en cours de transformation et l'inconfort se fait encore sentir. Votre état d'esprit fera la différence. Avez-vous envie de faire de cette expérience un succès ? Le déclic repose sur le fait d'engager votre motivation. Le coaching peut vous permettre d'aller de l'avant en répondant à vos propres questions et en travaillant en profondeur sur les aspects professionnels et personnels de votre expatriation.

➔ L'ADAPTATION

Enfin la lumière VERTE, la situation s'améliore nettement. Vous êtes maintenant à l'aise dans votre nouvel environnement. Le quotidien est plus facile, vous commencez à vous sentir chez vous. Votre niveau d'énergie remonte significativement. Vous avez votre destin en main ! Construisez vos projets ! Une nouvelle page de votre vie est à écrire !

➔ L'INTÉGRATION

Tout est au vert, vous avez compris en profondeur les bénéfices de votre nouveau mode de vie. Vous êtes complètement ajusté au pays et en appréciez de nombreuses facettes, vous parlez la langue locale et avez créé un réseau d'amis et de connaissances. Regardez le chemin parcouru et persévérez sur la route de l'amélioration continue.

Pour plus d'information et pour être accompagné dans votre intégration en Abitibi-Témiscamingue, contactez La Mosaïque interculturelle.

Un texte de Céline Chabée, Coach certifiée ACC, fondatrice de 7ACoach

Vous méfier des idées reçues

IDÉE REÇUE #01

LE QUÉBEC, C'EST LE CANADA

La distinction ne se pose pas forcément pour les nouveaux arrivants. Pour autant, n'allez pas dire à un Québécois qu'il est Canadien. **Au Québec, on est Québécois.** De fait, un monde sépare le Québec du Canada anglophone. L'identité de la seule province francophone, très complexe, est bien exprimée dans sa devise, « Je me souviens » (que né sous le lys, je croîs sous la rose). Pour le Canadien français, le souvenir est celui de la Nouvelle-France, mais aussi celui de la conquête anglaise, comme le rappelle l'historien Mason Wade.

IDÉE REÇUE #02

JE PEUX VIVRE AU QUÉBEC SANS PARLER NI LE FRANÇAIS NI L'ANGLAIS

Le Québec étant une province francophone, il est nécessaire de parler le français autant pour la vie professionnelle que sociale. Il est donc recommandé aux personnes non-francophones de suivre des cours avant leur arrivée au Québec, et au besoin, de se perfectionner une fois sur place. Le MIFI propose différentes formules pour apprendre ou perfectionner votre français. De plus, en fonction de votre secteur d'activités, de votre niveau de responsabilité, du type d'entreprises dans lesquelles vous évoluez, il peut être absolument nécessaire d'avoir une excellente maîtrise de l'anglais. Pour vous perfectionner, vous pouvez vous tourner vers les universités ou les écoles de langues.

IDÉE REÇUE #03

MES DIPLÔMES SERONT RECONNUS

Le système d'éducation et les diplômes qui sanctionnent les études ne sont pas les mêmes au Québec qu'ailleurs. **Les titres de vos diplômes ainsi que les universités ou les écoles dans lesquelles vous les avez obtenus ne parleront pas à un recruteur québécois.**

À noter aussi que certains intitulés ne désignent pas la même formation académique : ainsi, un baccalauréat québécois correspond à un diplôme délivré après 3 années universitaires en France (la licence).

De plus, au Québec, les diplômes n'influencent pas la hiérarchie. Il se peut que votre patron ait un BAC et que vous ayez une maitrise. Votre patron reste votre supérieur. Peu importe le niveau d'études, tous les membres d'une équipe ont tendance à se consulter et s'entraider. **Ne le prenez pas personnel ou comme un signe de non-reconnaissance de vos études.** Au Québec, les gens travail beaucoup en équipe et en collaboration.

IDÉE REÇUE #04

JE VAIS TROUVER UN EMPLOI AVEC LES MÊMES RESPONSABILITÉS QUE CELLES QUE J'AVAIS AVANT DE VENIR AU QUÉBEC

À votre arrivée au Québec, vous devrez sans doute faire des concessions sur votre premier emploi, même si vous occupiez un poste à hautes responsabilités dans votre pays d'origine. **Soyez prêt à repartir de zéro ou à occuper un poste de niveau inférieur à celui que vous occupiez auparavant, le temps de gravir la hiérarchie.** Cela peut être très difficile à vivre pour des personnes ayant déjà une carrière professionnelle de dix ou quinze ans, qui pourront avoir l'impression de ne pas être embauchées à la hauteur de leurs compétences, voire même de s'ennuyer dans un poste représentant moins de défis.

IDÉE REÇUE #05

C'EST TRÈS FACILE DE DÉCROCHER UN JOB BIEN PAYÉ DANS MON DOMAINE

Mieux vaut ne pas vous faire trop d'espoir en pensant décrocher le job de vos rêves avec le salaire correspondant dès le début. **Il est possible que vous soyez contraint de débuter avec un emploi moins rémunérateur que ce que vous connaissiez dans votre pays d'origine.** Certains devront recommencer avec un travail payé le salaire minimum. Néanmoins, n'oubliez pas que cela vous permettra d'acquérir une première expérience professionnelle au Québec. Il s'agit de « **l'expérience québécoise** », requise par la plupart des employeurs. C'est ensuite à vous de faire vos preuves pour pouvoir évoluer et atteindre petit à petit le niveau que vous convoitez. De la même façon, le salaire évoluera avec votre poste.

Immigrants Québec (2020). Immigrer au Québec, p. 186-187

2 SERVICES À VOTRE DISPOSITION

Accompagnement Québec (AAI)

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) a mis en place un service direct de soutien aux personnes immigrantes : **Accompagnement Québec**.

Grâce à la présence d'agents d'aide à l'intégration présents à travers le Québec et en collaboration avec des organismes et des ministères partenaires, le service Accompagnement Québec permet d'évaluer les besoins des personnes immigrantes, de mieux y répondre et de contribuer ainsi à la réussite de leur francisation, de leur intégration et de leur pleine participation à la société québécoise.

En fonction du profil et des projets de vie de chacun, un plan d'action individualisé sera établi afin d'orienter et d'accompagner chaque personne vers les ressources appropriées à ses besoins.

Visitez le site du MIFI pour en apprendre davantage sur les Agents(es) d'aide à l'intégration et pour prendre rendez-vous avec l'agent(e) d'aide à l'intégration de votre MRC :

www.quebec.ca/immigration/service-integration-personnes-immigrantes

La Mosaïque interculturelle

→ MISSION

Accueillir les personnes immigrantes, les aider à s'intégrer et à s'adapter dans la région, tout en promouvant l'interculturalisme et le mieux vivre-ensemble. Nous les accompagnons dans leurs démarches par des activités de réseautage, de sensibilisation et d'information. Ainsi que grâce à des suivis individualisés selon leurs besoins.

→ SERVICES

Nous vous aidons à vous installer dans votre nouveau milieu, par un accompagnement personnalisé de vos besoins !

→ ACTIVITÉ

Nous avons plusieurs types d'activités pour vous faire rencontrer des gens de tous horizons. Des activités culturelles, de découvertes, sportives ou mondaines.

→ INTÉGRATION

Vous souhaitez en apprendre davantage sur la culture québécoise et vous donner toutes les chances pour bien intégrer le Québec, venez suivre les sessions de formation Objectif intégration gratuitement !

La Mosaïque

225, rue Perreault Est,
Rouyn-Noranda (Qc) J9X 3C5

819-763-2263

info@mosaique-at.ca

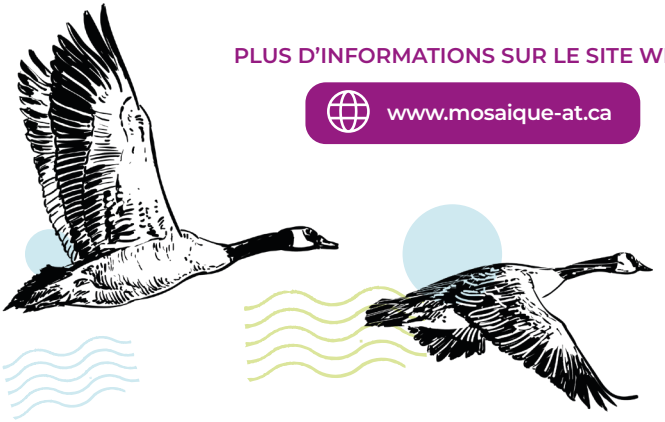

PLUS D'INFORMATIONS SUR LE SITE WEB :

www.mosaique-at.ca

3 SITES WEB PERTINENTS

Qualifications Québec

Le site web de Qualifications Québec vous permet de :

➔ Vérifier si l'emploi recherché est réglementé par un ordre professionnel

➔ Connaître la perspective d'emploi dans le domaine visé pour les différentes régions du Québec

➔ Obtenir l'information, les références, les acteurs et les différentes voies pour faire reconnaître les compétences développées à l'étranger, ainsi que les programmes en reconnaissance des compétences offerts dans chaque région pour chaque domaine d'emploi.

RENDEZ-VOUS SUR :

www.qualificationsquebec.com/reconnaissance-competences

Évaluation comparative des études

L'Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec est un avis d'expert délivré par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration à titre indicatif seulement. Elle n'est ni un diplôme ni une équivalence de diplôme.

L'évaluation comparative établit une comparaison générale entre deux systèmes éducatifs officiels. Elle indique à quels repères scolaires (ou principaux diplômes) et à quels domaines de formation peuvent être comparées les études effectuées à l'étranger.

RENDEZ-VOUS SUR :

www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/travailler-quebec/evaluation-comparative/index.html

Arrima

La plateforme Arrima permet de mieux arrimer l'immigration aux besoins du marché du travail du Québec. Son utilisation est entièrement gratuite. À terme, la plateforme offrira des services pour l'ensemble des clientèles du Ministère. Plusieurs de ces services seront développés dans les années à venir.

Pour l'instant, Arrima s'adresse :

- Aux individus qui souhaitent immigrer de manière permanente ou temporaire dans le cadre d'un des programmes ci-dessous :
- Aux individus qui souhaitent bénéficier des services proposés par Accompagnement Québec *(voir page suivante)*
- Aux porte-paroles de groupes de 2 à 5 personnes qui souhaitent parrainer une ressortissante ou un ressortissant étranger réfugié dans le Programme des personnes réfugiées à l'étranger (Parrainage collectif).
- Aux entreprises du Québec, pour l'utilisation du Portail employeurs.
- Aux personnes représentantes en immigration.

RENDEZ-VOUS SUR :

www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/informations/arrima/index.html

RÉFÉRENCES

SITES ET PAGES WEB

www.cnt.gouv.qc.ca/boite-a-outils/lexique/index.html#letter_C

www.tvanouvelles.ca/2019/01/25/ces-parfums-qui-derangent-votre-entourage

www.canadasafetycouncil.org/les-parfums-au-travail/?lang=fr

www.qualificationsquebec.com/reconnaissance-competences/

www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/travailler-quebec/evaluation-comparative/index.html

www.immigrantquebec.com/fr/reussir/emploi/la-retraite-au-quebec

www.retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/Pages/accueil.aspx

www.immigrantquebec.com/fr/reussir/emploi/la-retraite-au-quebec

www.retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/Pages/accueil.aspx

www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/region/sessions-information/objectif-integration/index.html

www.cnt.gouv.qc.ca/boite-a-outils/lexique/index.html#letter_C

www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/informations/arrima/index.html

www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/travailler-quebec/evaluation-comparative/index.html

PROJETS ET PRÉSENTATION POWERPOINT

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'intégration (MIFI) (2021). Séance d'information, donnée par la Mosaïque interculturelle, secteur Rouyn-Noranda: Objectif intégration – à distance.

LIVRES, LIVRETS ET DOCUMENTATION

Immigrants Québec (2019). Travailler au Québec, 142 p.

Immigrants Québec (2020). Immigrer au Québec, 288 p.

Ce guide a été créé grâce aux précieuses ressources et information de nos partenaires et collaborateurs : Immigrant Québec et le Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI).

La grande majorité de cet ouvrage a été basé sur de l'information fournie, divulguée et trouvée sur les plateformes web des sources suivantes :

- Le site web du MIFI
- Le site web et des articles d'Immigrant Québec
- Des diapositives PowerPoint du programme Objectif Intégration (MIFI)
- Le livret d'accueil Immigrer au Québec (Immigrant Québec)
- Le livret d'accueil Travailler au Québec (Immigrant Québec)

Merci à nos collaborateurs et à nos partenaires de nous aider dans l'accomplissement de notre mission, soit l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes dans leur nouveau milieu, sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue.

Avec la participation financière de :

Québec